



## Communiqué de presse

16 mars 2010

### Le Chefresne, première commune cliente d'Enercoop !



La commune du [Chefresne](#), située dans la Manche (50) a choisi [Enercoop](#) comme fournisseur d'électricité, pour un approvisionnement 100% renouvelable et coopératif.

Engagée depuis 2001 dans la pratique du développement soutenable et de l'économie sociale, Le Chefresne mène sur sa commune diverses actions concrètes, telles que le désherbage alternatif, la signature d'arrêtés municipaux contre les OGM ou des chantiers humanitaires au Togo.

Le Maire, Jean-Claude Bossard, explique son choix pour Enercoop.



« C'est pour nous une simple démarche de cohérence et d'éthique. La commune avait pris position il y a 5 ans contre le projet EPR à Flamanville et sa dangereuse ligne très haute tension (THT). Dans le même temps, par cohérence, nous avons pris la décision d'aller vers une consommation électrique propre, sans danger pour nous et nos enfants.

A la fin de notre contrat avec EDF, nous avons publié un appel d'offres, auquel nous avons intégré une clause éthique et environnementale ; c'est naturellement Enercoop qui l'a remporté. L'église, la mairie, la salle des fêtes et l'éclairage public sont à présent fournis par Enercoop.<sup>1</sup>

Question prix, nous avons relevé le défi de ne pas dépenser plus pour notre électricité, en réalisant un diagnostic qui nous a permis de sérieuses économies.

Nous communiquons notre démarche aux habitants de la commune, que nous nous efforçons de sensibiliser aux notions de consommation et d'éco-responsabilité. Car il est de notre devoir à nous, collectivités, de faire figure d'exemple et d'expliquer aux citoyens l'intérêt général de cette décision pour le mieux vivre, la santé, l'économie locale et l'emploi.

Un autre monde est possible, basé sur le respect des hommes et de notre environnement. Enercoop fait partie des solutions mises à notre portée pour le construire. »

<sup>1</sup> Le code des marchés publics précise les procédures à adopter par les collectivités dans le cadre de leurs achats. Le code avait été assoupli par décret le 19 décembre 2008 et en particulier, le seuil en deçà duquel il n'est pas obligatoire de passer un marché public selon une procédure contraignante avait été relevé de 4 000 euros à 20 000 euros HT, permettant des démarches simplifiées entre collectivités et entreprises. Le 10 février dernier, le Conseil d'État a ramené ce seuil à 4 000 euros HT, pour application à partir du 1er mai 2010.

*Enercoop est un fournisseur d'électricité d'origine renouvelable créé à l'initiative de 22 acteurs, parmi lesquels Greenpeace, les Amis de la Terre, Biocoop, le Comité de Liaison Energies Renouvelables et la Nef, pour développer les énergies renouvelables et promouvoir la maîtrise de la consommation. Enercoop s'approvisionne auprès de producteurs d'énergie photovoltaïque, éolienne, hydraulique et biogaz. Société Coopérative d'Intérêt Collectif, ses bénéfices sont statutairement réinvestis dans des coopératives régionales de production renouvelable et de maîtrise de la consommation d'énergie. Enercoop compte aujourd'hui 5 500 consommateurs, parmi lesquels 700 professionnels et 4 800 particuliers.*

Contact presse Enercoop  
Stéphanie Lacomblez  
01 78 94 83 93 - [presse@enercoop.fr](mailto:presse@enercoop.fr)

Contact presse Mairie Le Chefresne  
Stéphane Carré  
02 33 61 17 10 - [mairie@lechefresne.fr](mailto:mairie@lechefresne.fr)